



# EVALUATION-NOTATION: C'EST PAS FINI !

Une nouvelle campagne de notation débute. Chaque année qui passe fait la démonstration du caractère injuste, inéquitable et incohérent du nouveau système en vigueur depuis 4 ans.

Sa marque de fabrique c'est la volonté de laminer toujours plus les droits et garanties des personnels, d'isoler les agents, de les mettre en concurrence au nom de la recherche de leur productivité maximum.

Mais dans cette frénétique recherche de l'individualisation et de la seule reconnaissance arbitraire du mérite individuel, gouvernement et administrations n'entendent manifestement pas en rester là.

Comme le SNADGI-CGT en avait déjà alerté les agents en 2007, des expérimentations se poursuivent dans différentes administrations, sous l'égide du décret du 17 septembre 2007 qui supprime la note chiffrée pour ne laisser place qu'à un entretien d'évaluation comme seul outil d'appréciation de la valeur professionnelle des agents.

Le terrain se prépare pour une généralisation de cette orientation qui a comme corollaire la disqualification de l'outil de défense des agents que constituent les CAP d'appel de note.

Cette situation ne rend que plus nécessaire l'action contre le développement de la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières et pour un système d'évaluation de la valeur professionnelle des agents qui repose sur des critères objectifs et des garanties collectives élevées.

**C'est pourquoi, la Commission exécutive nationale du SNADGI-CGT réunie les 16 et 17 janvier derniers a appelé « à créer les conditions d'une démarche collective et unitaire pour le boycott des entretiens d'évaluation-notation ».**

**Elle a simultanément « attiré l'attention sur la nécessité d'inclure dans la démarche revendicative sur ce dossier le projet gouvernemental de suppression totale de la notation et à y opposer les propositions revendicatives du syndicat sur le sujet ».**

**Afin de concrétiser cette démarche, le SNADGI-CGT invite donc les agents à :**

- ✓ se réunir dans chaque service pour décider du boycott de l'entretien individuel d'évaluation ;**
- ✓ débattre des revendications à porter en matière d'appréciation de la valeur professionnelle ;**
- ✓ intervenir sur cette question auprès des Directions en lien avec les conditions de travail et d'exercice des missions.**

*Montreuil, le 6 février 2008*